

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 20

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

OBJET

Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement,
développement durable, énergies renouvelables et agenda 21 - Secteur déchets -
Deuxième répartition

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de L'environnement - Service Stratégies Environnementales des
Territoires
04 13 31 64 63**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique « Environnement, Développement Durable, Energies renouvelables et Agenda 21 », pour l'année 2016.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Le montant de l'enveloppe de soutien aux associations œuvrant dans le domaine des déchets s'élève à 113 000 € en fonctionnement.

Pour cette deuxième répartition, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de subventions suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Cette deuxième répartition concerne 4 demandes de subventions déposées par 4 associations implantées sur les territoires des communes d'Aubagne, Marseille et Salon de Provence.

Il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **49 600 €**, sur un total des demandes de 80 280 €

Vous trouverez en annexe 1 le détail de ces demandes, les montants proposés, ainsi que le rappel des subventions accordées en 2015.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable, les dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
14046	A créer	FONCTIONNEMENT	65 – 731 6574	49 600 €

PROPOSITIONS

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- vous prononcer sur l'octroi de subventions aux associations figurant en annexe du rapport, d'un montant global de **49 600 €** en fonctionnement,
- m'autoriser à signer une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet, pour les associations dont le montant des subventions est égal ou supérieur à 23.000 €.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'Agenda 21, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL